

Flavy-le-Martel au temps de la Réforme

Bien avant Calvin, les idées de la « Réforme » avaient pénétré dans notre département ; elles avaient été professées par Lefèvre d'Étaples qui vivait avant Luther ; mais à la suite des prédications de Calvin et des écrits de Pierre Ramus de Cuts, de François Valable de Gamaches, elles allaient faire des progrès rapides.

Nous avons déjà vu dans des articles précédents que le nombre de protestants était grand à Saint-Quentin et dans les communes de Berthancourt, Pontruet, Pontru, Bellenglise, Templeux, Jeancourt, Hargicourt, Hervilly, Vendelles, Nauroy.

Un autre centre de protestants se formait également à cette époque à Flavy-le-Martel, Annois, Genlis, Chauny, par suite de la conversion aux nouvelles idées en 1560, de François de Hangest, seigneur de Genlis, qui allait devenir le chef du parti protestant dans le Vermandois.

La Révocation de l'Édit de Nantes, signée le 7 octobre 1685 par Louis XIV devait éprouver durement la région de Flavy-le-Martel. Dès le 30 octobre 1684, l'évêque de Noyon faisait défense à Vaux, ministre de Compiègne, Mettayer pasteur à Saint-Quentin et Imbert pasteur à La Fère de prêcher le culte réformé.

L'année d'après Louis XIV ordonnait à tous les pasteurs de quitter la France en défendant aux réformés de les suivre.

Malgré cette défense, 450.000 protestants français parvenaient à passer les frontières et à aller chercher refuge en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, où ils transportaient nos riches industries, ce qui a fait dire au duc de St-Simon, auquel appartenait le

duché de St-Simon près de Flavy-le-Martel, que cette révocation fut un acte « affreux qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina son commerce, qui l'affaiblit dans toutes ses parties, qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des dragons, ... qui fit passer nos manufactures aux étrangers ; fit fleurir et regorger leurs États aux dépens du nôtre et leur fit bâtir de nouvelles villes ».

Bon nombre de protestants de Flavy et d'Annois préférèrent à l'abjuration l'exil ; et ils firent partie de ce peuple que St-Simon a dépeint dans ses Mémoires « proscrit, - nu, - fugitif, errant sans crime, cherchant asile si loin de sa patrie. »

A Flavy, comme ailleurs, certains abjurèrent pour conserver leurs biens, pour ne pas quitter leur petite patrie, la terre de leurs aïeux, mais par leur conduite ils démentaient leur prétendue conversion. Ils pratiquaient extérieurement le culte catholique, mais ils restaient protestants. Ce sont les « nouveaux convertis », ils ont caché leur grosse Bible sous les planches ou dans l'étable ; ils ne vont pas à la messe ; ils tiennent des assemblées en plein air ; certains laïques vont expliquer la Bible en picard dans les champs. Tout cela n'est pas sans danger ; il faut compter avec les **xxxxx bottés xxxxx**, avec la dénonciation. Et alors c'est l'incarcération, la saisie des biens quand ce ne sont pas les galères.

Les protestants se font inhumier clandestinement et nuitamment. C'est ainsi que d'après les archives l'on sait que le curé de Flavy déposait dans une information judiciaire faite après la mort de Jean Jacques de Cobreville, seigneur d'Annois inhumé dans sa propriété et

sans les cérémonies du culte catholique ; qu'une enquête était faite sur l'inhumation en terre profane et suivant les us et coutumes des protestants de Marie Barbe Turye ; également fut inhumée le 2 février 1777 avec les cérémonies protestantes la femme de Louis Duscellier, manouvrier.

Des sanctions posthumes étaient alors prises. On lit dans les archives de l'Aisne (B 1718), que Claude Tavernier d'Annois, converti en 1687 était décédé le 2 janvier 1689 à l'âge de 87 ans, après avoir refusé de recevoir les sacrements de l'église. Les magistrats du baillage ordonnèrent alors que son cadavre soit déterré et amené à Chauny pour y être traîné sur la claie, dans les carrefours de la ville, derrière un cheval conduit par l'exécuteur de la haute justice et ce fait, jeté à la voirie.

Pour recevoir le baptême ou le sacrement du mariage, les protestants restés en France devaient faire un long voyage à Tournay, quand un pasteur ne pouvait de quelque temps assister en cachette à une « chaire du Désert » comme celle de « la Boîte à Cailloux ».

Malgré les peines sévères qui se changèrent à la fin du règne de Louis XV en brimades, les protestants continuaient de se voir, de se réunir, de lire en commun la Bible. Mais le droit légal ils ne l'avaient pas encore, jusqu'en 1770 il était donné ordre par le secrétaire d'État, M. l'intendant Le Pelletier de faire raser la maison où se réunissaient, pour célébrer leur culte, les protestants de Flavy-le-Martel, afin de mettre un frein à leur licence, l'incarcération du nommé Buis n'ayant pas suffi pour les intimider.

En 1779, au synode des provinces de la Thiérache et du Vermandois, tenu du 24 novembre au 6 décembre, le pasteur Bellanger était désigné pour desservir Flavy-le-Martel, Fargniers, Landouzy, Lemé, Esquéheries, Vaux-en-Arrouaise. C'était un commencement.

Enfin l'heure de la justice allait sonner. A la veille de la Révolution, en 1788, on reconnaissait aux protestants une existence légale.

Pendant longtemps, catholiques et protestants vécurent encore côte à côte, en adversaires mais la paix régnait ; l'esprit de tolérance gagnait chaque jour du terrain.

Pour que les protestants puissent avoir leur temple à eux, à Flavy-le-Martel, il faut arriver au 26 novembre 1849 ; jusqu'alors ils avaient dû se contenter depuis la Révolution, de se réunir pour l'exercice du culte, dans des granges ou dans des maisons particulières.

En 1812, on comptait encore à Flavy-le-Martel : 239 protestants.

De nos jours, ce nombre a bien diminué de fait de départs, de mariages mixtes ; on compte environ quinze protestants à Flavy et Annois réunis. Le temple élevé en 1849 a été démoli au cours de la guerre ; il n'a pas été relevé.

Les guerres de religion, les persécution, les brimades ont passé : l'esprit de la tolérance, enseigné par les philosophes du dix-huitième siècle, a vaincu, balayé tous ces germes de division.

En France, il n'y a plus, pour un esprit libre de catholique ou de protestants ; il n'y a que des Français.

L.-Ch. DELPUECH.

Un article publié en 1937 dans le Grand Echo de l'Aisne, et récemment retrouvé par Maryse Trannois, pour le groupe des « Huguenots—Picards ».

<http://huguenots.picards.free.fr>